



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cyclisme

Question écrite n° 103619

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'intérêt de développer le cyclisme dans les quartiers. En effet, comme l'a déjà montré l'action de l'Agence pour l'éducation par le sport et avec l'aide de l'ASO (organisateur du Tour de France) visant à favoriser la pratique du cyclisme, qui a un réel rôle social et intégrateur, notamment au sein de la jeunesse des quartiers difficiles, des opportunités immenses de développement de cette pratique existent et qui devraient se révéler, notamment par l'audience médiatique du Tour de France. Une impulsion des pouvoirs publics auprès de la Fédération française de cyclisme pourrait s'avérer intéressante, d'autant plus que cette fédération sportive ne semble pas s'orienter suffisamment dans cette jeunesse de l'intégration. Il lui demande donc quelles initiatives il compte prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA) mène depuis 2002 une politique volontariste à destination des publics éloignés de la pratique sportive. Le cyclisme bénéficie tout naturellement de cette politique, au travers notamment du partenariat qui lie le MJSVA aux fédérations sportives. La convention d'objectifs, traduction concrète de ce partenariat, permet d'impulser et de financer des projets en faveur des publics dits défavorisés. Au nombre de ces projets, on peut noter la tournée BMX qui permet de déployer une infrastructure complète dans les quartiers afin de faire découvrir une nouvelle discipline tout en mettant en place une animation journalière, ou la « découverte des sports cyclistes », animations de proximité permettant de présenter et de s'initier à l'ensemble des disciplines proposées par la fédération. La fédération est, par ailleurs, soutenue par le MJSVA pour développer des emplois d'encadrement et d'animation, par le biais du « plan de développement de l'emploi sportif qualifié ». Ainsi de jeunes diplômés STAPS ont-ils été recrutés via le dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), complété d'une aide spécifique du ministère, en régions Basse-Normandie et Picardie notamment. Le ministère chargé des sports soutient l'association Agence pour l'éducation par le sport. La valorisation des fonctions sociale et éducative du sport constitue une priorité qui justifie la mobilisation de tous les acteurs locaux du sport. Cette association s'inscrit dans cette démarche. La dixième édition de son appel à projets « Fais-nous rêver » vise à faire émerger, valoriser, soutenir, accompagner et primer des projets innovants et significatifs de lien social par le sport, à travers en particulier 22 finales régionales. Les services déconcentrés du MJSVA apportent un concours technique et financier à cette association, et à son appel à projets. Au-delà du cyclisme, le ministère soutient une politique structurelle d'accompagnement des fédérations qui souhaitent porter des projets concernant les thématiques « sport et cohésion sociale », avec la mise en place de cadres interfédéraux spécifiques, et le déploiement de 355 emplois, dont les bénéficiaires sont de jeunes diplômés de la filière STAPS pour l'animation sportive dans les quartiers. Enfin, le « parcours animation sport » (PAS) offre à 2 500 jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle et issus des zones urbaines sensibles l'opportunité d'acquérir une formation qualifiante pour accéder à un emploi d'animateur ou d'éducateur.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103619

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9516

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2465